

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015

Etaient présents : Raphaël GUERRERO, Jean-Pierre AUBERTEL, Geneviève BALESTRIERI, Michel DOFFAGNE, Sylvie HENRY, Pascal ARRIGHI, Marie-Thérèse FAVILLIER, Ivan DELAITRE, Alice COLIN, Bernard LE RISBE, Séverine SERRANO, Jacques LANGLET, Nathalie DENIS-OGIER, André MARIAT, Sandrine DESHAIRS, Mario CATENA, Danielle SIMIAND, Daniel MARTINET, Elisabeth PLANTEVIN, Jean-Michel PARROT, Françoise GASSAUD, Roland REISSE, Christine MOURRAT, Philippe POURRAT, Yolande FORNIER, Robert MARTINEZ

Etait excusée : Jocelyne NERINI DI LUZIO

26 présents – 1 absent

I/ Nomination du secrétaire de séance

M. Bernard LE RISBE est nommé secrétaire de séance.

II/ Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

III/ Modification de l'ordre du jour

M. Raphaël GUERRERO propose de modifier l'ordre de jour par l'ajout d'un projet de délibération concernant l'attribution d'une indemnité de responsabilité aux régisseurs de recettes.

Le Conseil Municipal approuve cette modification de l'ordre du jour à l'unanimité.

IV/ Débat d'Orientation Budgétaire 2015

Présentation par le maire des enjeux budgétaires 2015 et des années suivantes et des difficultés financières à venir du fait de la diminution des recettes. Plusieurs axes de travail sont proposés :

- Travailler en groupement de commandes avec les communes voisines pour les achats courants
- Mettre en place un groupe de pilotage élus et techniciens pour réfléchir à des solutions innovantes dans la gestion des finances communales
- Associer la population pour informer des difficultés auxquelles nous devons faire face et recueillir l'avis des administrés en septembre ou octobre 2015
- Etudier le plan pluriannuel d'investissement à l'échelle du mandat au regard des recettes disponibles
- Débattre sur la fiscalité locale avec une vision sur 5 ans

V/ Présentation des décisions prises par le Maire

M. Raphaël GUERRERO donne lecture des décisions prises en Janvier 2015 dans le cadre des délégations d'attribution.

VI/ Vote des délibérations

FINANCES

Délibération n° 4

Objet : vote d'une subvention de fonctionnement à l'association de gestion du Centre Socioculturel André Malraux

Le maire propose au conseil de voter une subvention de fonctionnement à l'Association de Gestion d'Animation du Centre André Malraux de Jarrie. Cette subvention d'un montant de 53 759 € représente 20% de la subvention globale de fonctionnement demandée pour l'année 2015. Elle doit permettre au Centre André Malraux de faire face au fonctionnement de début d'année. Le Conseil Municipal vote cette délibération à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n° 5

Objet : Contrats d'assurance des risques statutaires

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents,
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- de charger le Centre de Gestion de l'Isère de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative et se réserve la faculté d'y adhérer, auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Cette convention devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L :
 - décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L :
 - accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016

Régime du contrat : capitalisation.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Délibération n° 6

Création d'un poste d'attaché territorial

Le Maire propose la création d'un poste d'attaché territorial à compter du 1^{er} mars 2015 à temps plein.

Ce poste sera affecté à la bibliothèque suite à l'avancement de grade par promotion interne du responsable de la structure.

Il propose en outre que le poste d'assistant de conservation du patrimoine principal 1^{ère} classe soit supprimé après avis du Comité Technique.

Le Conseil Municipal vote cette délibération à l'unanimité.

Délibération n° 7

Objet : Mise à disposition du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe TNC 14h hebdomadaires

Le Maire expose que le centre socioculturel A. Malraux bénéficie d'une fréquentation en très forte hausse depuis quelques années. Afin d'améliorer son organisation administrative le C.S.C Malraux a recruté un agent à temps complet pour l'accueil du public et la gestion des inscriptions. Cet agent est en supplément du poste de la collectivité mis à disposition du centre à hauteur de 50% d'un temps complet.

Afin de mener à bien les tâches administratives et notamment la facturation des divers ateliers et du centre de loisirs liés à ce surcroît d'activité, le centre socioculturel aurait besoin d'un temps de travail à 40%.

C'est pourquoi, le Maire propose :

- de mettre à disposition de l'association de gestion du Centre socioculturel A. Malraux le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet 14h hebdomadaires, et ce, à titre gracieux

Cette mise à disposition pourrait prendre effet au 1^{er} avril 2015 après saisie de la C.A.P compétente.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition de personnel avec l'association de gestion du Centre socioculturel A. Malraux et ce, à titre gracieux, pour une durée de 14h hebdomadaires, après avis de la C.A.P, à compter du 1^{er} avril 2015.

Délibération n° 8

Objet : signature d'une convention de mise à disposition de personnel avec l'USEP Jarrie

Le Maire expose que l'éducateur sportif de la collectivité a vu son emploi du temps modifié à compter de septembre 2014 suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Cette nouvelle organisation de travail a été soumise au C.T.P qui a émis un avis favorable le 23 octobre 2014.

Dans ce nouvel emploi du temps, l'agent titulaire du grade d'éducateur territorial principal de 1^{ère} classe des activités physiques et sportives, est mis à disposition de l'association USEP Jarrie à raison de 86 heures par année scolaire.

L'USEP a pour vocation de réunir les enfants du premier degré autour de pratiques sportives. Elle prépare les élèves à devenir des adultes sportifs et des citoyens responsables :

- en s'appropriant les règles de groupe
- en développant des valeurs humanistes (vivre ensemble, mixité...) et laïques

Afin de cadrer la mise à disposition de l'agent auprès de l'USEP, le Maire propose de signer une convention de mise à disposition de personnel avec l'association USEP Jarrie. Cette mise à disposition se ferait à titre gracieux à compter du 1^{er} avril 2015.

L'avis de la CAP pour cette mise à disposition sera requis.

Ce que le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

RESTAURATION

Délibération n° 9

Objet : Demi-pension du collège période septembre à décembre 2014 - demande de subvention exceptionnelle au Conseil Général de l'Isère

Le Maire rappelle le fonctionnement du service de la demi-pension du collège du Clos Jouvin : Depuis le 1^{er} janvier 2007, une délégation de service public a été mise en place avec la société Scolarest.

Les tarifs appliqués aux familles sont fixés par le Conseil Général de l'Isère. La différence entre ces tarifs et ceux, contractuels, appliqués par l'exploitant aux familles, est payée par la commune à la société Scolarest.

Cet écart est ensuite remboursé à la commune par le Conseil Général de l'Isère, par l'intermédiaire d'une convention qui prévoit une participation financière à hauteur de 60% du montant facturé aux familles.

Cette convention ne suffit pas à financer la totalité du différentiel.

Pour la période de septembre à décembre 2014, le calcul s'établit comme suit :

Facturation adressée aux familles = 107 104.88 €

Calcul de la participation du C.G (60 % de 112 545.24 €) = 64 262.93 €

Facturation payée par la commune à l'exploitant = 67 204.15 €

Soit, un écart de (67 204.15 - 64 262.93) 2 941.22 € qui reste à la charge de la commune.

Commune de JARRIE – Conseil Municipal du 23 Février 2015

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une subvention exceptionnelle au Conseil Général de l'Isère d'un montant de 2 941.22 € pour couvrir l'écart restant à charge de la commune pour la période de septembre à décembre 2014. Ce que le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

Délibération n° 10

Objet : Demande de subvention pour l'année 2015 – Réserve Naturelle Régionale de Jarrie.

La Réserve Naturelle Régionale (décret 2005) de l'Étang de Haute Jarrie dispose d'un nouveau plan de gestion sur 5 ans, élaboré en Janvier 2014, qui définit l'ensemble des actions à mener de 2014 à 2018, pour sa protection et sa revalorisation.

La Réserve Naturelle Régionale a été subventionnée par le Conseil Régional pour les actions du plan de gestion 2007 à 2011, ainsi que pour les années 2012, 2013 et 2014.

Les actions que la commune souhaite mener pour l'année 2015 représentent : 27 000 euros HT en investissement et 42 400 euros TTC en fonctionnement.

Fonctionnement :

Code	Actions	Montant euros TTC
SE1	Suivi Avifaune	2 000
SE4	Actualisation inventaire lépidoptères	2 000
SE6	Suivi végétation plantes patrimoniales et dynamique et arbres âgés	2 300
SE7	Suivi héliophytes	1 200
SE8	Suivi fonctionnement hydrologique (piezo, échelle, mare Veytet...)	800
GH3	Lutte contre les tortues de Floride	200
GH4	Assistance traversée des amphibiens	100
GH6	Entretien forestier des îles et des digues Nettoyage et entretien des chenaux 2015	7 200
	Entretien forestier des îles et des digues Nettoyage et entretien des chenaux non effectué en 2014	7 200
AD1	Concertation et animation partenaires (ACCA, habitants ...)	800
AD2	Concertation contrat corridor	600
AD4	Surcoût gestion parcelles périphérie / Exploitation agricole	500
AD5	Sensibilisation élus	500
AD6	Animation foncière PP et concertation avec les propriétaires	600
FA8	Animations et sorties scolaires	200
FA9	Sensibilisation tout public	600
FA10	Actions communication	500
IO1	Suivi propreté	850
IO2	Entretien courant mobilier	850
IO3	Entretien abords étang (tonte, taille annuelles)	1 000
AD9	Bilan annuel et comité site annuel	1 400
AD10	Suivi administratif et technique	12 000
PO1	Poste agent municipal Week-end	3 000
PO2	Surveillance police municipale	2 200
PO4	Formation agent communal	1 000
<i>Total actions fonctionnement</i>		<i>42 400</i>

Investissement :

Commune de JARRIE – Conseil Municipal du 23 Février 2015

Code	Actions	Montant euros HT
GH1	Etudes préalables arasement digues	20 000
FA5	Restauration barrières Châteauneuf	7 000
<i>Total actions Investissement</i>		<i>27 000</i>

Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter Le Conseil Régional Rhône Alpes pour d'éventuelles subventions liées aux actions engagées. Ce que le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

FONCIER/URBANISME

Délibération n° 11

Objet : Elaboration du PLU de Jarrie / Poursuite de la procédure avec Grenoble-Alpes-métropole

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5217-1 et suivants ;

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives, modifiant l'article L.123-1 du code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes-Métropole» ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29/09/2014 ayant prescrit la révision du plan d'occupation des sols en vue d'élaborer un plan local d'urbanisme ainsi que ses objectifs et ayant fixé les modalités de la concertation ;

Monsieur le Maire indique que par délibération en date du 29/09/2014, le conseil municipal a délibéré en vue de prescrire l'élaboration d'un plan local d'urbanisme.

A ce jour, l'état d'avancement du projet de PLU est le suivant : le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) est en cours d'élaboration, plusieurs ateliers thématiques se sont succédés pour établir le diagnostic et les enjeux de territoire. Le projet de PADD pourra être présenté en conseil municipal et au public durant la première quinzaine d'avril 2015.

Monsieur le Maire poursuit en indiquant que depuis le 1^{er} janvier 2015, Grenoble-Alpes-Métropole exerce notamment la compétence «plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu». L'exercice de cette compétence par la métropole ne permet plus à la commune de poursuivre elle-même la procédure d'élaboration de son PLU. Ce transfert de compétence n'interdit cependant pas la poursuite de la procédure d'élaboration.

En effet, l'article L.123-1 du code de l'urbanisme modifié par la loi du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures

administratives dispose : «Un établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale peut décider, le cas échéant après accord de la commune concernée, d'achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme, d'un document en tenant lieu ou d'une carte communale, engagée avant la date de sa création ou du transfert de cette compétence ».

Il appartient donc au conseil municipal de délibérer afin de donner son accord à Grenoble-Alpes-Métropole pour la poursuite de la procédure d'élaboration du PLU.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner son accord à Grenoble-Alpes-Métropole afin de poursuivre et achever la procédure d'élaboration engagée par la commune.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de Grenoble-Alpes-Métropole ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Isère.

Elle sera en outre affichée durant un mois en mairie et publiée au recueil des actes administratifs.

Délibération n° 12

Objet : taxe d'habitation des logements vacants / annulation de la délibération n°092 du 29/09/2014

Le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 29/09/2014, il a été décidé la mise en place de l'assujettissement des logements vacants de la commune à la taxe d'habitation.

Or cette délibération est irrégulière sur le fond car la commune de Jarrie est listée dans le décret N°2013-392 du 10/05/2013 relatif au champ d'application de la taxe annuelle sur les logements instituée par l'article 232 du code général des impôts. En effet ceci entraîne l'incompétence du conseil municipal pour décider de l'assujettissement à la taxe d'habitation sur les logements vacants (qui constitue un dispositif distinct de la taxe annuelle sur les logements vacants précitée).

Par conséquent le Maire propose au conseil municipal de retirer la délibération N°092 du 29/09/2014 relative à l'assujettissement des logements vacants de Jarrie à la taxe d'habitation. Ce que le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

TRAVAUX

Délibération n° 13

Objet : Accord de principe pour l'extension du réseau gaz naturel sur le secteur de Haute Jarrie.

GRDF est implanté depuis plusieurs années sur les secteurs de Basse Jarrie et des Chaberts.

Suite à une demande forte des administrés du secteur de Haute Jarrie, la commune de Jarrie souhaite qu'un projet d'extension du réseau gaz naturel soit étudié.

Il est demandé un accord de principe, aux élus du conseil municipal. Ce que le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

EAU/ASSAINISSEMENT

Délibération n° 14

Objet : signature de l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation de l'eau et de l'assainissement avec la SPL Eau de Grenoble

Le maire expose que les sociétés SPL Eau de Grenoble et SPL Sergadi ont fusionné en vue de créer une plateforme technique qui puisse rassembler deux acteurs importants de l'eau à l'échelle du bassin grenoblois. Cette opération a été effectuée le 31 décembre 2014, par voie de fusion absorption de la SPL Sergadi par la SPL Eau de Grenoble. La commune ayant décidé de participer au capital de la SPL Sergadi, est dès lors fondée à se prévaloir de la continuation de ses liens contractuels avec ladite SPL. En conséquence un avenant est nécessaire afin de prendre acte de la poursuite du contrat conclu précédemment avec la SPL Sergadi, la SPL Eau de Grenoble étant entièrement subrogée aux droits et obligations de cette dernière du fait de l'opération de fusion absorption évoquée ci-dessus. Le maire demande l'autorisation au conseil municipal de signer cet avenant n°3 avec la SPL Eau de Grenoble. Ce que le Conseil Municipal autorise à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITE

Délibération n° 15

Objet : Définition des maîtrises d'ouvrage et les modalités de financement des projets d'investissement relevant des champs de compétences de la METROPOLE.

Commune de JARRIE – Conseil Municipal du 23 Février 2015

Dans le cadre de la création de la Métropole au 1^{er} janvier 2015, le transfert des compétences fait apparaître la nécessité de définir précisément les maîtrises d'ouvrage et les modalités de financement des projets d'investissement relevant de ces champs de compétences.

Dans cette perspective, le Conseil Municipal délibère pour dresser la liste des opérations d'investissement afférentes aux compétences transférées (en indiquant les moyens de financement correspondants), en distinguant :

1. Les opérations décidées qui n'ont pas reçu un commencement d'exécution,
2. Les opérations en cours d'exécution,
3. Les opérations en cours d'exécution qu'il désire néanmoins voir transférer à la Métropole,
4. Les opérations n'ayant pas reçu de commencement d'exécution qu'il souhaite néanmoins réaliser.

En ce qui concerne les subventions de l'Etat ou d'autres collectivités publiques, les fonds de concours, les participations des personnes publiques ou privées afférents au financement des opérations transférées, la métropole est substituée de plein droit aux communes. Lorsque des recettes afférentes aux opérations transférées ont été perçues par les communes avant que ces opérations aient fait l'objet d'un commencement d'exécution, ces recettes sont reversées à la métropole. Lorsque le délai de validité de la promesse de subvention expire moins de six mois après la date du transfert des compétences, ce délai est prorogé de six mois. Lorsque, avant le commencement d'exécution d'une opération transférée, des frais ont été engagés par la commune en vue de la réalisation de cette opération, ils peuvent être remboursés par la métropole dans des conditions fixées par accord amiable.

Il est demandé au Conseil Municipal de,

- Valider la liste des opérations décidées qui figurent en annexe,
- Donner toute délégation utile au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal vote cette délibération à l'unanimité.

CULTURE

Délibération n° 16

Objet : tarifs du musée de la chimie

Le maire propose d'appliquer les tarifs suivants aux entrées et activités du musée de la chimie :

Entrées

Visite libre Individuel	2 €	par personne
Visite libre tarif réduit	1 €	étudiants, jeunes de -18 ans,
Visite libre tarif CCAS	1 €	adultes carte Jarrie Pass
	0,50 €	jeunes -18 ans carte Jarrie Pass
Visite guidée Individuel	3 €	
Visite guidée tarif réduit	1 €	étudiants, jeunes de -18 ans
Visite guidée tarif CCAS	1 €	adultes carte Jarrie Pass
	0,50 €	jeunes -18 ans carte Jarrie Pass

Gratuité pour tous les enfants de 0 à 10 ans inclus.

Animations (ateliers, conférences, spectacles, animations)

Atelier	4 €	par personne
Atelier tarif réduit	2 €	réduction public Jarrois
Atelier tarif réduit CCAS	1 €	réduction carte Jarrie Pass

Forfaits scolaire

Visite seule	1 €	par enfant (2 accompagnateurs gratuits)
--------------	-----	---

Commune de JARRIE – Conseil Municipal du 23 Février 2015

	Gratuit pour les écoles de Jarrie
Visite et ateliers (atelier de 45 mn + visite de 45 mn)	35 €/groupe de 12 élèves
Visite et atelier tarif réduit	24 € Réduction accordée aux écoles de Jarrie

Livres

Livre Bon Repos	15 €
Livre Jouvin	9.90 €

Les membres de l'association A²MC² accèdent gratuitement à toutes les activités (visite libre, guidée et atelier)

Les tarifs ci-dessus sont applicables à partir du 1^{er} avril 2015.

Ce que le Conseil municipal vote à l'unanimité.

Délibération n° 17

Objet : vente du spectacle « Zébrichonde Carton Compagnie » dans le cadre du collectif culturel et du festival « P'tits mots P'tits mômes »

Dans le cadre du collectif culturel, la commune a souhaité adhérer au festival « P'tits mots P'tits mômes » pendant la période du 25 mars au 02 ou 04 avril 2015 en signant une convention avec la commune de Vizille.

A cette occasion, la collectivité a acheté le spectacle «Zébrichonde de Carton Compagnie » destiné à un public enfant de 2 à 7 ans. Le coût de ce spectacle est de 1300 € HT pour deux représentations auxquels s'ajoutent les frais de transport des comédiens de 118.80 € HT ainsi que les repas de midi. Le coût de ce spectacle sera réparti auprès des partenaires du Collectif Culturel.

Ce spectacle aura lieu le dimanche 29 mars 2015 où deux représentations seront données à la salle André Malraux.

La commune a mis en place une régie municipale de recettes pour vendre des spectacles. Le spectacle « Zébrichonde de Carton Compagnie » sera vendu dans ce cadre.

Le maire propose de fixer le tarif de la séance à 4 € pour les enfants comme pour les adultes accompagnateurs.

Ce que le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 18

Objet : attribution de l'indemnité de responsabilité versée aux régisseurs de la collectivité

Le maire expose que les régisseurs d'avances et les régisseurs de recettes relevant des organismes publics peuvent se voir allouer une indemnité de responsabilité dont le montant est fixé par arrêtés ministériels, le dernier datant du 3 septembre 2001.

Ces indemnités sont versées en fonction de l'importance des fonds maniés.

Il propose de fixer le taux de ces indemnités à 100% pour les régisseurs titulaires et de verser une indemnité aux mandataires suppléants au prorata du temps passé à exercer cette fonction.

Pour information, les montants en vigueur fixés par l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 sont les suivants :

RÉGISSEUR D'AVANCES	RÉGISSEUR DE RECETTES	RÉGISSEUR D'AVANCES ET DE RECETTES	MONTANT du cautionnement (en euros)	MONTANT de l'indemnité de responsabilité annuelle (en euros)
Montant (en €) maximum de l'avance pouvant être consentie	Montant (en €) moyen des recettes encaissées mensuellement	Montant total (en €) du maximum de l'avance et du montant moyen des		

Commune de JARRIE – Conseil Municipal du 23 Février 2015

		recettes effectuées mensuellement		
Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 2 440	-	110
De 1 221 à 3 000	De 1 221 à 3 000	De 2 441 à 3 000	300	110
De 3 001 à 4 600	De 3 001 à 4 600	De 3 000 à 4 600	460	120
De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	760	140
De 7601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	1 220	160
De 12 200 à 18 000	De 12 201 à 18 000	De 12 201 à 18 000	1 800	200
De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	3 800	320
De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	4 600	410
De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	5 300	550
De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	6 100	640
De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	6 900	690
De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	7 600	820
De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	8 800	1 050
Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	1 500 par tranche de 1 500 000	46 par tranche de 1 500 000

Cette délibération est votée à l'unanimité.

La séance se termine à 20h45.

Projets d'investissements relevant des compétences transférées à la métropole

Annexe à la délibération n° 15

Classification des projets (au sens des articles R5215 du CGCT) :

1. Opérations décidées qui n'ont pas reçu un commencement d'exécution
2. Opération en cours d'exécution
3. Opérations en cours d'exécution que la commune désire transférer à la Métropole
4. Opérations n'ayant pas reçu de commencement d'exécution que la commune souhaite réaliser.

Commune	Nom de l'opération / projet	Description succincte du projet	Champ de compétence principal concerné (voirie, ...)	Classification du projet selon les articles R5215 (1 à 4)	Échéance / calendrier opération	Proposition de date à partir de laquelle le transfert de charges et de responsabilité s'opère (sauf justification contraire, le 1er janvier 2015)	Coût total de l'opération (H.T.)	Dépenses avant la date de transfert (H.T.)	Plan de financement (sur le montant total de l'opération, depuis son lancement)			
									Subventions et participations	Autres recettes	Ressources propres de la commune	Total
Jarrie	Projet 2014 / 2015											
Jarrie	Chemin du Peyre	Reprise complète de voirie avec remise en état du site suite à	Voirie	2	Enrobé à faire mi mars	jamais						

Commune de JARRIE – Conseil Municipal du 23 Février 2015

		travaux lourd de réfection des réseaux. Enfouissement FT et EDF et reprise complète de la conduite d'eau										
Jarrie	Chemin du Peyre	Reprise complète de voirie avec remise en état du site suite à travaux lourd de réfection des réseaux. Enfouissement FT et EDF et reprise complète de la conduite d'eau	Eau potable	1	Enrobé à faire mi mars	01/01/2015						
Jarrie	Rue du stade T1	Mise en place d'un apaisement de la circulation et gestion des flux véhicules à proximité du stade	Voirie gestion de proximité	2	2014 : Test sur 6 mois en gradeur nature via K16 et réunion riverain (empirique) 2015 : Pose pour rue Henri Barbusse	jamais						
Jarrie	Projet 2015											
Jarrie	Aragna T2	Reprise de la chaussée	Voirie	1	Chantier début mars coordination avec enrobé du chemin du Peyre	01/01/2015	40776,125					

Commune de JARRIE – Conseil Municipal du 23 Février 2015

Jarrie	Route de l'église	Reprise de la chaussée Traitement minimaliste du pluviale Interface avec parking à reprendre	Voirie	1	Projet en gestation 1er semestre Travaux septembre coordonner en phase travaux avec Chemin des Rollands	01/01/2015	44507,3						
Jarrie	Chemin des Rollands	Mise en place d'un bouclage eau potable Reprise de la chaussée avec mise en place de drain et mini traitement du pluviale	Voirie	1	Projet en gestation 1er semestre Travaux septembre coordonner en phase travaux avec route de l'église	01/01/2015	12785,125						
Jarrie	Chemin des Rollands	Mise en place d'un bouclage eau potable Reprise de la chaussée avec mise en place de drain et mini traitement du pluviale	Eau potable	1	Projet en gestation 1er semestre Travaux septembre coordonner en phase travaux avec route de l'église	01/01/2015	50000						
Jarrie	Plateau surélevé du hameau	Mise en place d'un plateau surélevé au niveau de la sortie du lotissement du hameau	Voirie	1	Coordonner avec chantier du Peyre ou de l'église	01/01/2015	13113,45						

Commune de JARRIE – Conseil Municipal du 23 Février 2015

Jarrie	Canalisation du mollard	renouvellement de la canalisation du chemin du mollard 150 ml	Eau potable	1	2015	01/01/2015	56750						
Jarrie	Pluviale Benoit Duperrier	Mise en place d'un PVC entre les deux fossés pour gestion du pluviale	Voirie / pluviale	1	été 2015	01/01/2015	8487						
Jarrie	Rue de la pierre du Perron stationnement	Création de 5 places de stationnement rue de la Pierre du Perron	Foncier Voirie	1	"- début 2015 achat du foncier - fin 2015 travaux	01/01/2015	4788,6						
Jarrie	Arrêt de bus du Plâtre	Mise en place de deux arrêts de bus au niveau du Plâtre	Arrêt de bus	1	2015	01/01/2015	chiffrage SMTC						
Jarrie	Arrêt de bus de Haute Jarrie	Mise en place d'un arrêt de bus	Arrêt de bus	1	2015	01/01/2015	chiffrage SMTC						
Jarrie	Projet 2015 / 2016												
Jarrie	Rue du stade T2	Mise en place d'un apaisement de la circulation et gestion des flux véhicules à proximité du stade	Voirie / gestion de proximité	1	2015 : Pose pour rue Henri Barbusse Etude avec pose de K16 pour rue du stade 2016 : Pose pour rue du stade	01/01/2015	20000						

Commune de JARRIE – Conseil Municipal du 23 Février 2015

Jarrie	Parking du collège	Réaménagement du parking du collège	Concertation Voirie arrêt de bus	1	2015 : projet à définir	01/01/2015	20000						
Jarrie	Route de la combe	Création d'une voirie nouvelle pour desserte lotissement	Foncier Voirie	1	2015 : Etudes + Foncier 2016 : travaux	01/01/2015	137095,985						
Jarrie	Projet 2016												
Jarrie	Chemin du Prieuré T 3	Reprise de la chaussée et des interfaces parking des pompiers et du cimetière + réfection sur éclairage public	Voirie	1		01/01/2015							
Jarrie	Route de château neuf	Reprise de la chaussée	Voirie	1	A caler en fonction période nidification	01/01/2015							
Jarrie	Route de la tour Hertzienne	reprise de la chaussée partielle sur partie basse et fraisage de la partie haute de la route Réflexion sur le contrôle d'accès et la sécurisation piéton	Voirie	1	A faire hors période de vacances scolaires pour limiter le volume de promeneurs	01/01/2015							

Commune de JARRIE – Conseil Municipal du 23 Février 2015

Jarrie	Rue de la pierre du Perron	Projet complet de remise en état de la rue, le réseau d'EP date de 1949 + sécurisation des abords de l'école	Voirie Eau potable Assainissement	1	Projet à caler	01/01/2015							
Jarrie	Projet 2018			1									
Jarrie	Parking des Usines à l'arrière de la gare	Plan de développement (métro/ SMTC)	Stationnement	1	Projet à caler	01/01/2015							
Jarrie	Aire de stationnement de haute Jarrie	Remise en état du parking et mise en dur	Stationnement	1	Projet à caler	01/01/2015							
Jarrie	Route de l'étang	Reprise de la route entre le Plâtre et Champagnier	Voirie	1	Projet à caler	01/01/2015							
Jarrie	Canalisation de la route du Général de Gaulle	Reprise de la canalisation de la route du Général de Gaulle (150 ml)	Eau potable Voirie	1	Projet à caler	01/01/2015							
Jarrie	Projet 2019												
Jarrie	Route de Blanchetière	Reprise de la route	Voirie	1	Projet à caler	01/01/2015							
Jarrie	Route du château	mise en place d'une desserte avec les aménagements	Voirie Eau potable Assainissement	1	Projet à caler	01/01/2015							

Commune de JARRIE – Conseil Municipal du 23 Février 2015

		complémentaire pour le château de bon repos										
Jarrie	Canalisation du chemin de l'aragna morceau manquant	Reprise de la cana de diam 60	Eau potable	1	projet à caler	01/01/2015						
Jarrie	Projet 2020											
Jarrie	Canalisation de l'aragna	renouvellement de la canalisation du chemin de l'aragna 150 ml	Eau potable	1		01/01/2015						
Jarrie	Projet au fil de l'eau											
Jarrie	T) Trottoir de basse Jarrie	Minéralisation des trottoirs dans le cadre de la politique 0 phyto	Voirie / facilité d'entretien	1	projet annuel de 5 000e par an	01/01/2015	5000					
Jarrie	T) trottoirs de haute Jarrie	mise en accessibilité d'une partie des trottoirs de haute Jarrie pour créer continuité PMR	Voirie / Accessibilité	1	projet annuel de 5 000e par an	01/01/2015	5000					

